

Ints 1e SS. cl. green ammonites Cours de Priv. Doc.

obtient l'autorisation de donner
un cours d'histoire de la
médecine

M. le Dr René Guichard,
un cours de Psyché et Psychiatrie
rappe.

M. le Dr Paul Guillemin un
cours de notions d'ant dentaire
nécessaires aux infirmiers.

Exemptions de
frais. Les 2 frères Rochard et M.
Mokant obtiennent des exemptions
de finance des cours.

Fr. 1032,45 ont été dépensés pour
achat de livres.

La demande de pratique a
été refusée de Dr Prator a été refusée.

Jusqu'ici la Faculté avait
considéré l'année préparatoire
d'entrée à la Faculté de Médecine
de Bayonne comme équivalente
au 1^{er} C.E. L'examen du programme
montrant toute fois qu'il n'est
pas le cas. Nous ne pouvons donc
reconnaître l'examen de fin
d'année. Lorsque les étudiants
ont fait que cette année
préparatoire de la Faculté décide
qu'il faudra qu'ils fassent un

^{de sciences}
semestre et leur Baccalauréat en
sciences.

Le Doyen lit une lettre de
M. Bard a propos de la perte
par les étudiants des certificats de
pratique. On décide de ne plus
délivrer de duplicata, et de
tenir simplement un livre
carnet des semestres de pratique,
sans donner de certificats spéciaux.

M. Cristiani demande l'inscription
sur les carnets des laboratoires.
Il faudrait faire le nouveau carnet
ou un carnet spécial a cause
de la question finance. Ruyge
a une proposition saine.

Une pétition des étudiants
demandant le rachat du 1^{er}
Bachelat est refusée.

La Fac. décide de ne pas
accorder d'équivalence aux
étudiants qui ont été a la guerre comme nombre,
On ne peut le faire ni pour mais la solution
des chirurgiens ni pour les labor. sera réglée
bientôt. On peut

Le Doyen relève que sans
aucun règlement il n'existe un

indication de ce que c'est qu'un
cours. Il faudrait introduire
un minimum de cours à suivre,
pour que le semestre soit bien
compte. Cette question sera
mise à l'ordre du jour d'une
prochaine séance. Pour le
moment on comptera comme
un semestre ~~un~~ description
à un cours de Prof. ordinaire.

M. Baud rappelle la stricte
application d'un vote de la
Fac. par rapport à l'autorisation pour
un étudiant de se suivre des
cours qu'autant que son service
lui en laisse le temps. Pour
éviter des abus concernant l'inscrip-
tion à des cours que les
étudiants ne peuvent se rendre
pas raison, il faudrait avoir
un petit papier à présenter
au secrétaire et mentionnant
l'autorisation du ~~Rectorat~~
Chef de service à suivre tel ou
tel cours.

Question de la M. le Prof. Lobs a écrit au
M. le Prof. Girard. Celui-ci a répondu
que le Comité directeur des examens
ne voit pas d'inconvénients à ce

que ce soit le Prof. de Médecine
légale qui soit chargé de l'enseignement
de la Médecine des enfants,
étant donné sa compétence
spéciale en cette matière; mais
ce cours doit être séparé de celui
de Médecine légale. En s'occupant
à ce que les chirurgiens et les
Poliémiens tiennent dans leur
enseignement compte des nouvelles
exigences des examens
réguliers, il n'y a pas lieu de
créer une nouvelle chaire.

M. Meunier dit que son
programme correspond exactement
aux exigences du Comité directeur
des examens réguliers. Il le
continuera donc dans les mêmes
conditions, mais en le faisant
insérer au programme.

M. Christiani dit que la Configuration
exige et enseignement, étant
donné l'importance considérable
qu'il aura pour le fait la suite.
A partir du 1er Janv. 1916 le cours
sera exigé pour pouvoir passer
les examens réguliers.

M. Meunier soumettra à
la prochaine séance le programme
de son cours.

La leçon inaugurale de M.
Batelli aura lieu le Mardi
28 Oct. à 5 h.

Avec le développement que
prennent tout une série d'examen
d'urgence, M. Weber est d'avis
que nous devrions avoir un
institut central s'occupant de
toutes ces choses là.

M. Cristiani dit qu'il y a déjà
un Institut de Bactériologie au
service d'hygiène. Il sera modifié
avec la nouvelle organisation.
Les laboratoires pourront servir selon
l'idée de M. Weber. C'est une
question sur laquelle il faudra
révenir.

M. Askanazy propose à
la Faculté de nommer Prof.
honoraire, M. le Prof. Hermann
qui finira prochainement ses
80 ans. C'est un homme d'une
grande modestie et d'une grande
valeur scientifique qui a découvert
les fonctions de la moelle
épaisse dans la régénération du
sang ainsi que le mode de régénéra-
tion des neurones et des nerfs, la participation
de la moelle épaisse
dans la leucémie.
est la proposition de M. Askanazy
est adoptée à l'unanimité sans

nomination d'une commission
sur l'importance de ces titres.
Elle sera transmise au Département
par l'intermédiaire du bureau
dans le cas.

La séance est levée à 6 h.
Le Secrétaire
S. J. J.

Discours du 31 Oct. 1913.

à l'École de Médecine sous
la présidence de M. le Prof. Dr.
Weber, Doyen.

Leçon inaugurale
de M. Batelli.

La leçon inaugurale de M.
Batelli a eu lieu Vendredi
31 Octobre à 5h. Dans le grand
amphithéâtre de l'École de
Médecine.

M. le Prof. Weber, Doyen,
présente le nouveau professeur.

M. Batelli remercie ses
collègues de la Faculté de
Médecine d'avoir bien voulu
le désigner comme successeur
du Prof. Provost. Il remercie
aussi les autorités et tout
spécialement le Président du
Département de l'Instruction
publique de l'avoir nommé à
cette chaire.

Pour sa leçon inaugurale,
M. Batelli a choisi comme
sujet : L'état actuel et les ten-
dances de la physiologie. Il
montre le développement con-
sidérable de la Chimie physiologique
et de la chimie physique physiologique.
Les recherches sur les autres
chapitres de la physiologie et

surtout sur le système nerveux
en souffrent, ce qu'il fait vivement
regretter. Comme méthode d'enseigne-
ment M. Batelli désire qu'il
suive l'exposition systématique
des différents chapitres de la
physiologie et non l'exposition
approfondie de quelques chapitres
choisis.

La séance est levée
à 6h.

Le secrétaire

Dr. Je. Ripart.

Véance du 20 nov. 1913 à
S. E. à l'Université sous la
présidence de M. le Prof. Weber
Doyen.

M. P. MM. Weber, Krimmer, Cristiani,
Askaniy, Girard, Mejevard, Halévy,
Löff, Seyrassat, Othmanian, Mayor,
Laskowski, Nabelli, de Seignemur.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Nominations

Les nominations suivantes
sont communiquées par le
Département.

M. Maurice Lévent comme assistant
au Laboratoire d'Hygiène.

M. Pierre Basse comme assistant
chef de travaux au Laboratoire de
Chimie physiologique et obstétricale.

M. Jean Taponnier comme assistant
au Laboratoire de Bactériologie.

M. Edouard L. Müller comme
assistant adjoint au laboratoire
à médecine légale.

M. Théodore Ribi comme assistant
au Laboratoire de la Clinique infantile.

M. Georges Biedler comme médecin
adjoint de la Clinique physiologique

et obstétricale.

M. Léon Serna, M. Lucien
Gerskewski, M. René Gilbert comme
1^{er}, 2^e et 3^e assistant au
Laboratoire de Physiologie de
l'Université.

M. M. Marie Lucien et Philomène
Lévesque comme sages-femmes de
la Clinique physiologique et
obstétricale.

Le Doyen annonce que nous
avons reçu une quantité énorme
d'immatriculations. Il a proposé
au Bureau du Sénat d'inscrire
les immatriculations. Nous recevons
de beaucoup déjà le chiffre
ordinaire. Si l'on compare de tous
les étudiants de l'année, il y en a
pour les trois d'immatriculations
de moins.

Le Prof. Mayor pense qu'à
l'avenir il faudra être plus
sévère pour les inscriptions.

Un groupe d'étudiants a
transmis une pétition demandant
une session d'examen pour le
1^{er} et 3^e docteur au mois de
juin 1914.

Le Prof. Mayor serait d'accord
en principe; mais il y a certains

immatriculations.

examens.

Pétition d'étudiants.

1. On parours mit de conferen de

cette règle, en comptant toutefois
les laboratoires comme cours.

Cette proposition est agréée
avec la modification que les
Membres cours de Prof. agronomiques
comptent comme ceux de Prof.
ordr.

M. J. G. Smith.

A propos de la médecine des
accidents M. Weber a présenté
dans le programme des cours
ce qui avait été fait jusqu'ici.

Elle figure pour la première
fois au programme dans le
sem. d'hiver 1908-1909. Elle ne figure
pas dans celui de 1909-1910, mais
de nouveau dans celui de 1910-1911.

Elle y figure comme faisant
partie de la médecine légale
qui comptait ainsi 1 heure de
plus. Elle n'était pas obligatoire
et les étudiants ne payaient
que 2 b.

M. Meyer dit que dans
l'intention de la Faculté il y
aurait bien de donner ce
cours pendant 1 trimestre
uniquement. Il donnerait ainsi
25 b. pendant le trimestre d'hiver.

M. Meyer donne lecture du
programme des cours qu'il a
donnés jusqu'ici et qui ont obtenu

deux étudiants en médecine et
un droit.

M. Weber pense qu'il faudrait
maintenir le cours de M. Meyer
tel qu'il a été jusqu'ici
le rendant seulement obligatoire.

M. Guichard dit que c'est la
simplement une question de
programme. Il nous fait espérer que
dans les étudiants de même
programme que pour les étudiants
spéciaux.

M. Meyer est tout à fait
d'accord avec ce point de vue.
Mais pour les études étrangères
il ne faudra pas leur faire
passer d'examens.

M. Weber demande s'il faudra
maintenir le nombre de 10 membres
divisés comme dans les autres
ou le porter à 11, conformément
au Règlement fédéral.

M. Guichard est d'avis de
faire un essai et de voter le
maintien du plan d'études
fédéral avec 10 membres, quitte
à le porter à 11 si l'essai montre
les inconvénients de ce mode
de faire.

M. Meyer pense que le point
de vue de M. Guichard est tout

a fait jurer. Il faudrait nommer
une commission pour étudier
la note.

M. M. Lober, Askaniy, Bard,
Mayer, Veyrasat et Stenard
sont nommés membres de
cette commission.

Vienne le 15 a 6/12.
Le Secrétaire
J. Gagnier

Vienne le 15 Décembre 1913
à l'Université pour la
présidence de M. W. W. W. W.

M. président. M. Girard, Bard, Askaniy,
Gtraumare, Halbrant, Leskowski,
de Seignier, Künner, Majewand,
Cristiani, Weber, Bentzen, Mayer.
Président: M. Veyrasat.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Une épreuve du Programme des Programmes des
cours pour le semestre d'été cours pour 1914
1914 est distribuée à chaque semestre d'été.
membres pour corrections éven-
tuelles.

Le Doyen a reçu la réponse M. Girard des
du Conseil d'Etat à la signature de
lettre du Doyen lui comme travail.

Quant aux décisions de la
Faculté la M. Girard sur le
de l'enseignement de la
médecine des enfants. Le
Conseil d'Etat ne se prononce
pas sur les décisions prises.

La lettre de M. Courvoisier
les justifie cependant. Le
Doyen peut répondre que
nous avons bien de donner

un caractère provisoire à nos décisions parce que nous ne savons pas encore où nous allons.

M. Bottreau dit qu'il ne faut pas prendre de décisions provisoires. Il faut répondre qu'il s'agit là d'une décision définitive.

M. Girard est d'avis qu'il faut éviter aussi le mot de provisoire. Il faudra répondre dans une seconde lettre que le Prof. se réf. considère que les décisions prises répondent strictement aux besoins actuels et aux exigences de la Commission officielle des examens.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

M. Baud écrit que dans notre système on peut un peu se flatter à la critique, étant donné que le cours est en même temps destiné aux étudiants en médecine et en droit. Ensuite les prof. de Chirurgie, de Maladies mentales et d'Ophtalmologie devraient donner des cours pratiques en rapport avec celui du Prof. de Méd. légale.

L'essentiel de la Méd. des assistants formerait alors un ensemble complet. C'est là le meilleur argument que l'on puisse donner contre la création d'une chaire spéciale. Il faut créer un séminaire et proposer cette création au Département.

Il est décidé qu'une commission sera nommée qui fera des propositions définitives sur la base d'un séminaire. L'inscription fera à la fois et l'essentiel et traitera ainsi donné par plusieurs professeurs.

Après discussion à laquelle prennent part encore M. Mayor, Christiani, Baud, Girard et Bouthier, on nomme une commission composée de M. Mayorand, Weber et Vayrassat.

M. Gaspérouski a adressé au Conseil d'Etat un texte demandant l'autorisation de pratiquer l'homéopathie à Genève. Il lui sera répondu qu'il lui faut d'abord faire les examens de médecine réguliers.

Le vœu d'une pétition des étudiants suisses qui viennent étudier à Genève l'époque de leurs examens est adopté. On ne peut

maintenant au Ruyric un
stage hospitalier et que les
places sont repourvues en
nombre.

M. Bar est d'avis de
refuser. Les élèves qui ont
fini leurs études avec le
semestre d'hiver peuvent passer
leurs examens en été et ceux
qui finissent en été peuvent
suivre les papiers au semestre
d'hiver.

On ne doit pas passer
l'examen terminal avant
que le dernier semestre
soit achevé, c'est à dire que
l'examen ne peut être fait
qu'au début du semestre
suivant.

Cette motion est adoptée.

M. d'examen

La Fac. décide en outre
que les notes transmises au
doyen sont définitives et
ne peuvent plus être modifiées
qu'exceptionnellement sur
l'initiative du doyen.

Exposit. nation.

Une lettre de M. R. Bel pour
au sujet de l'exposition nationale
de Bonn sera communiquée
à chacun des membres par
circulaire. Cette lettre concerne
l'un des publications du Prof.

M. Jean Renaud prof. Cher de Priv. Doc.
reçoit l'autorisation de donner
un cours de Privat. Docent

La séance est levée à 6^h 4.

Le secrétaire
J. R. Bel

Science du 2 Février 1914
à l'Université sous la
Présidence de Mr. le Prof. Dr.
R. Weber, Doyen.

M. Présents: M. Weber, Otkramon,
Mejerand, Crishiani, Girard, Bard,
Eskanasy, D'Ekernof, Laskowski,
Bakelli, Mayor, Bontner, Veyrasat,
D'Espine, Kümmer et 3e Secrétaire.

Le P.V. de la dernière séance est
lu et adopté.

Le Doyen donne lecture des lettres
du Département concernant

Nominations.

Mr. Samuel Sagal aux fonctions
d'assistant ~~à~~ à la Clinique
et Polyclinique ophtalmologique
pour le sem. d'hiver 1913-1914.

Mr. Maurice Cheppuis aux fonctions
d'assistant à la Polycl. gyn. et obstétr.
pr. l'année universitaire 1913-14.

Mr. le Dr. G. Mejerand aux fonctions
de 1er assistant et Mr. le Dr. Fred. Ferrie
2nd assistant à la Polyclinique
médicale.

Mr. le Prof. E. Neumann Dr. en
méd. honoris causa de l'Université.

Comptes

Le Doyen annonce que 5000 fr.
de subv. hypothécaires ont été reçus

par une quantité égale des mêmes
libres. En plus 5535 frs. provenant
des dépenses ont été versés chez
Mr. Em. Pilet et Cie et 1283,40 fr.
ont été employés à l'achat de
livres.

Le Doyen a reçu une pétition
des étudiants demandant le
renvoi des examens après les
vacances. Répondre: -

Le Doyen donne lecture des notes d'examen
révisions prises à la dernière
séance au sujet des communi-
cations aux étudiants des
notes d'examen:

1. Le Doyen seul est autorisé
à former aux candidats
connaissance des notes obtenues.

2. Il est interdit au Doyen
de communiquer les résultats
avant la fin des examens.

3. Il ne pourra être apporté
de modifications aux notes données
que sur l'initiative du Doyen,
avec l'assentiment des examinateurs.

Mr. Bakelli demande que la
paye du Laboratoire de Physiologie
soit portée de frs. 30 à frs. 40
pour les étudiants faisant cours et

2. La même proportion pour
les cantons.

M. Braun est d'avis de
demander plutôt à l'Etat
l'augmentation de la subvention.

Après une discussion à
laquelle prennent part MM.
Laskowski, Bant, ~~Braun~~
et Batelli, il est décidé que
M. Batelli devra s'informar
de ce que pensent les étudiants
sur les autres facultés médicales.
Une fois ce renseignement
obtenu, cette question sera
portée à l'ordre du jour et
nous pourrons mieux l'examiner.

Affaire Goldstein. Le Docteur lit une demande
de M. Goldstein qui a demandé
son examen de ~~Thérapeutique~~ ^{Thérapeutique}
lui ayant ~~été~~ ^{été} refusé de servir
militaire comme simple soldat
et qui demande à repasser
~~cet examen~~ ^{ce qui est}
ainsi qu'une lettre du Dr Badjan,
réclamant pour une augmentation
de la note qu'il a reçue pour
l'examen de Thérapeutique également
en basant sur des appréciations
fournies à d'autres élèves.

Après une discussion à laquelle
prennent part MM. Bantner, Mayor,

D'Espine, Weber, Veyrassat et
Laskowski on passe à la rotation.

5 voix contre 5 ayant été
d'avis de permettre à ces
malheureux jeunes gens de refaire
leur examen de Thérapeutique et
de devenir un jour une des
gloires de notre Université, le
Docteur, anti-militariste sincère
et convaincu, partage les voix
en leur faveur.

M. Veyrassat ^{propre} ~~est~~ ^{dit}
~~et~~ qu'à l'avenir il n'y aura
plus qu'à demander aux candidats
le chiffre qu'ils désirent se
voir marquer, sans même leur
faire passer d'examen, ce qui
évitera une partie de temps
aux Professeurs et de l'insomnie
aux candidats.

M. Weber s'est répondu une question de la
Dép. de l'Instruction publique Meisner sur
au sujet des renseignements obtenus
sur l'enseignement de la
Médecine des accidents dans les
autres Universités de ces rensei-
gnements il ressort qu'ailleurs
on sent surtout appuyer sur
le côté pratique à Zurich et à
Bâle on a chargé de cet enseignement
un Prof. de Chirurgie; à Bern
on a créé une chaire spéciale.

M. Weber a eu l'impression que si nous n'arrivions pas à une solution pratique on nous imposerait la création d'une quatrième chaire de Chirurgie.

La Commission est arrivée aux solutions suivantes:

1. Il est inutile de créer une chaire nouvelle.

2. Le Prof. de Mef. Légale serait chargé du cours Historique pendant le semestre d'hiver, le semestre d'été étant trop court.

3. Le Prof. de Polyclinique ^{chirurgicale} ~~médicale~~ serait chargé d'un cours pratique de 1 h. par semaine et cela pendant toute l'année.

4. Du côté qui concerne le côté pratique, le Prof. de Polyclinique chirurgicale serait le Directeur de l'enseignement pratique.

Il ~~pourrait~~ s'adjoint d'autres Professeurs, ayant le matériel nécessaire, (Ophtalmologie, Psychiatrie) et ces Professeurs seraient indemnisés en proportion du nombre d'heures qu'ils donneront et qui seront prises sur ~~un~~ 1 heure par semaine consacrée à l'enseignement pratique de la Médecine des accidents.

M. Baud pense qu'il serait utile qu'il y ait un nombre d'heures minimum fixes pour chaque Professeur. Il ne serait y avoir ainsi des cours à bien y plaisir. Il pense aussi qu'il faut limiter le cours à un semestre afin de faciliter l'inscription des étudiants. L'allocation de l'Etat irait aux Professeurs suivant le nombre d'heures données.

M. Meyerand qui a eu l'occasion de voir son Collègue Horsch de Berne et le Prof. Lüscher, ~~et~~, Doyen de la Faculté de Zurich donne quelques renseignements sur la manière dont les Facultés de Berne et de Zurich ont organisé l'enseignement de la médecine des accidents. Dans ces deux Facultés c'est le Prof. de Mef. Légale qui est chargé de l'enseignement Historique. Ce cours est d'1 h. par semaine et par semestre. Il y a en outre un cours pratique laissé à un Prof. de Chirurgie; ce cours est également d'1 h. par semaine et par semestre. Les élèves doivent prendre leurs inscriptions à ces deux cours qui ne comptent une somme que pour un.

En outre les Professeurs de
Chirurgie et de Polyclinique
sont priés d'attirer l'attention
des étudiants sur les cas
qui peuvent se présenter dans
la matière qu'ils ont à leur
disposition et concernant la
médecine des enfants. La
Zürich, d'après M. Silberschmidt,
tous les Professeurs se sont
déclarés d'accord sur ce point.
Berne et Zürich déclarent qu'il
n'y a pas lieu de créer une
classe spéciale de médecine des
enfants et que l'enseignement
tel qu'il a été prévu est largement
suffisant.

La Faculté de Zürich déclare
en outre que la médecine des
enfants ne se distingue pas
de la médecine ordinaire et
que pour tout médecin la base
de ses connaissances doit s'acquies
dans l'enseignement clinique et
polyclinique.

M. Bard pense qu'il ne faut pas
mettre que le Prof. de Chirurgie au
cours Pratique. Il faut encore qu'il y
ait un médecin. C'est là le meilleur
argument pour la création
d'une classe spéciale, la médecine
des enfants comprenant les deux

disciplines.

M. ~~Wittmann~~ Sur l'avis de
M. Christiani, Bard et D. ~~Exp~~
on décide qu'il y aura 2 heures
par semaine, consacrées à
l'enseignement de la médecine
des ^{accidents} ~~enfants~~ ^{légers}; la partie théorique sera
donnée par le Prof. de Méd. Léz.
et 1 heure pratique. Sur l'ensemble
de ce cours pratique les 3/4 seront
donnés par le Prof. de Chirurgie
et le reste par ^{le} Professeur
de Médecine Psychiatrie.

L'enseignement de l'oto-rhino-enseignement de
laryngologie figure aussi au l'oto-rhino-
programme des examens fédéraux. Laryngologie.
Bâle, Berne et Lausanne ont
déjà un enseignement de ce
genre. A Zürich il n'y a pas
d'enseignement. On devrait attirer
l'attention du Département
sur l'opportunité de créer une
chaire extraordinaire.

M. Bard dit qu'avant tout
il s'agirait de savoir si l'on
veut créer une classe de
Polyclinique ou une chaire
de Clinique et Polyclinique. Il
ne voit pas d'objection à la première,
mais beaucoup à la seconde, parce qu'il
n'admettra jamais l'abandon de
son matériel.

Il jurea toujours un assistant particulier pour l'oto-rhino-larynx; pour il ne faut pas compter sur le matériel de la Clinique.

Il pense qu'il faut faire une Clé de Polychimie.

M^r Veyrasat est aussi de cet avis, mais pense qu'il faudra donner au nouveau Professeur quelques lits, 5 à 6, pour les opérations qui rentrent dans son domaine et n'interfèrent pas le Prof. de Clin. médic.

M^r Gernand et Mayor approuvent le point de vue de M^r Veyrasat.

La question sera reprise plus tard.

Générallement des los aux universitaires la Faculté sur le fait qu'il y a en ce semestre 266 nouvelles immatriculations. On verra nous tous ces nouveaux étudiants.

M^r Gernand dit qu'on a laissé la faire un mouvement universel. C'est une question très importante et étudier.

M^r Mayor dit que cet afflux de nouveaux étudiants provient du fait que l'Allemagne a limité ses immatriculations de Sarre et surtout d'Alsace-Lorraine. Ceux-ci sont venus

chez nous. Nous allons être entièrement débordés.

M^r Girard Il faut empêcher l'immatriculation des personnes qui n'ont pas les certificats ~~nécessaires~~ suffisants et être plus sévère sur les admissions.

M^r Bard dit que nous avons eu quelques étudiants de Beyrouth qui faisaient des équivalences. Il ne faut pas compter ici les semestres, mais les inscriptions. On étudie qui a 12 inscriptions à 6 semestres.

M^r Weber ne donne à personne une équivalence de plus de 4 semestres.

La séance est levée à 7h.

Le secrétaire

J. R. Schimper

Séance du 2 Mars 1914
sous la présidence de M. Weber,
Docteur.

M. P. M. Weber, Mejerand, Mayor,
Bard, Kümmer, Girard, Askanazy,
Veyrassat, Blumenthal, Laskowski,
Brickner, Bräuer, Bräuer, D'Espie
et de D'Espie.

Le P. V. de la dernière séance a été
lu et adopté. A l'occasion de
la création d'une chaire de
laryngologie. Le P. V. M. Bard fait observer
que dans la discussion au
sujet de la chaire de laryngologie,
il a entendu spécifier qu'il ne fallait pas
compter sur son matériel pour
cette chaire; mais que cela
n'empêcherait pas du reste de la
créer.

M. Weber donne lecture de
la lettre qu'il a adressée au
Département au sujet de l'En-
seignement de la médecine des
accidents.

M. Weber dit ensuite que
pour le service de laryngologie
M. Liebermann à Bâle dispose
de 35 lits, M. Lüscher à Berne de
15 lits, M. Mejerand à Lausanne
de 22. Il propose de demander

la création d'une chaire de Chirurgie.

M. Blumenthal pense qu'une
chaire de Poliklinik peut être
très vite organisée; mais que la
création d'une chaire de Chirurgie
rencontre davantage de difficultés,
à cause des locaux dont il faut
la pourvoir. Nous pourrions
demander au Département la
création d'une chaire de Poliklinik
en lui faisant réserver
la création ultérieure d'une
chaire de Chirurgie. Il serait toutefois
d'avis d'ajouter ^{plus tard} quelques lits
à cette Poliklinik afin d'être
au plus urgent et de ne pas
perdre de temps.

M. Veyrassat pense que la
Faculté de Médecine se trouve
assez bien en face de besoins ~~absolument~~
nouvelles en ce grand nombre
d'élèves et les exigences
du nouveau Règlement des
examens fédéraux de Médecine.

Pour ce qui concerne
personnellement il lui est
impossible de donner un
enseignement pratique ~~adéquément~~
avec les malades ambulants.
Il lui faudrait des lits pour
les grands diagnostics. Il faudrait
aussi un grand bâtiment pour

l'Histologie et l'Anatomie, puis
de la place pour l'Ortho-
laryngologie, enfin une installa-
tion complète pour les trois
polichiniques. Il nous faut
travailler dans le sens de la
construction d'un grand bâti-
ment et mettre à l'étude
un vaste projet.

M. Mayor le projet de M.
Veyrassat est très logique; mais
il demandera beaucoup de temps.
Lorsqu'on crée une chaire quelconque
on dit que par la suite
l'Etat devra payer des lits
ou ne l'obtient rien avant 15
ans. Il nous faut fonder
la création d'une Chaire de
Clinique et de Polichinique
d'adultes. On arrivera plus
tôt à lui fournir le matériel
nécessaire.

M. Girard pense que la
contribution proposée par
M. Veyrassat est tout à fait
bonne.

M. d'Espèze peut aussi d'accord
pour la création d'une chaire
de Polichinique; mais il ne voit
pas la nécessité d'une chaire
de Clinique. Il estime que nous
devons nous faire un effort financier

considérable et qui actuellement
il ne faut pas demander la
construction d'un nouveau
bâtiment.

M. Veyrassat dit qu'un
vieux une clinique Ortho-laryn-
gologique ou on créera pas une
conscience en la chaire de
clin. médicale. Il s'agit surtout
de donner au Prof. d'Ortho-laryn-
gologie la possibilité de
faire des opérations spéciales. En
autre on a fait une quantité
de dépenses pour l'enseignement
primaire et l'on ne fait
rien pour l'enseignement ^{supérieur} ~~habitué~~.

M. Cristiani la proposition
faite par M. Veyrassat n'est
pas aussi terrible qu'elle le
paraît. On ne peut pas refaire
l'École de médecine qui est
une œuvre architecturale.
La prolongation du local de
l'École mènera à l'abandon
de l'École on ne donne la
Physiologie et l'Histologie. Cela
entraîne plus cher de refaire
une salle que de construire
quelque chose de nouveau.
En construisant un
bâtiment appartenant à
l'Etat, on s'agit maintenant

Se la senti un terrain des
Politiciens on pourrait recon-
struire sans trop de frais.

M. D'Espine pense que la
réunion sans un milieu local
ou l'économie et des Politiciens
ne serait pas asseptique.

M. Blumencamp dit qu'il y a
un emplacement tout indiqué.
Ce sont les casernes qui ne
valent plus rien et qui doivent
être démolies. Il y a là un
quadrilatère avec allées pour
les constructions projetées.

M. Girard tout ce qui vient
d'être dit c'est l'arsenal insupportable,
mais pour le moment on peut
le contenter des politiciens
actuels. Il faut simplement
vider la charge de Clinique
et Politiques oto-rhino-laryngol.
et l'installer le plus vite
possible soit au l'hôpital, soit
dans le bâtiment des
Politiciens.

M. D'Espine propose la
nomination d'une Commission
pour étudier l'agrandissement
de la Fac. et de l'hopital des
malades.

M. Weber pense que nous devons
insister sur le fait que la ^{nouvelle} chaire

soit avoir quelques lits à la
disposition.

La Faculté décide à l'unanimité
de demander la
création d'une chaire extraordinaire
(anciennement d'Espine) de
Clinique et Politiques oto-
rhino-laryngologique.

M. Weber lit une lettre de
M. Jacobson, gymnaste suédois
demandant de faire un cours
de kinésithérapie.

Après une discussion à laquelle
prennent part M. Girard, Weber,
Mayor et D'Espine la Faculté
charge le doyen de répondre
à M. Jacobson que si ce n'est
pas impossible il ne peut recevoir
l'autorisation de donner un
cours à la Fac. de Médecine.

M. Weber rappelle que nous
avons bientôt à nous occuper
du projet Hill pour les infirmes
des nationalités suisses.

Il a été présenté un travail Commission
de Médecine pour le projet Biot. par le projet
(la Commission est constituée Biot.
par M. Biot, D'Espine et
Mayor, rapporteur) et de plus.

Travail pour le projet de la Commission
Fac. de Médecine (Commission pour le projet
M. Cristiani D'Espine et Weber de la Faculté
rapporteur
de Médecine

M. Girard accepté de représenter
la Faculté à l'anniversaire
Université de Groningen de la fondation de l'Université
de Groningen.

La hausse est
livrée à 6 1/2
le semestre
d'été

Jeune du 4 Mai 1914
sous la présidence de M. le
Prof. Dr. Weber

M. p. - MM. Weber, Christiani, Bard, Künner,
Mejerand, Laskowski, Astasch, Girard,
Dr. Et. Cant, Vuyssat, Battelli, Mayer,
Dr. Espino, Elstmann, de Heijne.

Des exemptions de finances des
cours sont accordées à MM. Pefarini,
César Dupuis, les deux frères Rochon,
René Raymond, Stanislas Goldblum,
Max Ede.

La Fac. accorde une subside de
frs. 200 pour le Dr. anfermiers
qui aura fini cette année au 1^{er} juin.

M. Weber a transmis au départ
les desiderata au sujet des travaux
pour la Clin. Otorhinolaryng.

M. le Prof. Halsted ne peut
pas donner son cours et la Clin.
pour des raisons de santé. Il se
fera remplacer par le Dr. Törte.

M. Curzon privat. donne un
cours sur cours que le semestre
prochain. Le Dr. Long qui a oublié
de s'inscrire a temps comme privat.
doit avoir l'autorisation de donner
son cours.

M. Mappit est inscrit comme
Privat. donne pour un cours d'anatomie.

la ~~du~~ sur la proposition de
M^{re} d'Etienne pour ~~à~~ l'unanimité
un avis favorable pour la nomination de
M^{re} le Prof Bureau, Docteur en
Lettres.

Programme des études. M. le Prof. Baul ^{dit} pense que pour
répondre à la demande des étudiants, il
faut modifier le Règlement. Cette
modification du Règlement ne peut
être faite sans que cela passe
par le conseil ou le Département.

Il faudrait dans les cas
fixer un minimum de cours
pour valider un semestre.

Mr. Baugh ne est pas d'avis d'explorer
le lac. Il est difficile sur ce terrain
de le reparer des autres d'ac-
cidents. Si l'on veut allonger le temps
d'étude il faudrait plutôt se limiter
au ^{1er} ~~2ème~~ ^{3ème} ~~4ème~~ final qui en certains temps
après le dernier ~~examen~~ semestre. Ce

serait le plus simple et vaudrait mieux que d'exiger un serment de plus.

On pourrait aussi imaginer un
un stage. Le 2^{ème} Doctorat pourrait
n'être suivi que 3 mois après
le dernier semestre et la thèse
3 mois après le Doctorat.

Mr. Christiani dit que le plan
d'élèves n'est pas un règlement.
C'est un conseil. Et n'est pas
obligatoire.

Et l'Université au défilé de
ses comptes comme il semble que
celui qui avait à cœur de composer
dans la Programme obligatoire font
deux au moins de Professeurs

Le Vagabond trouve qu'il est
ennuyeux d'avoir deux collections
d'indianes et fait venir les
cartonnages sur le même pied
que les financiers et achète
d'une // semestres d'indianes.

Mr. Mayor dit que les étudiants
autonome n'ont pas le droit
de pratiquer sans leurs papiers
respectifs dans aucun le droit
d'exiger de meilleures études des
étudiants étrangers.

Mr. Lagrejat dit qu'il n'y a
aucun raison pour que nous
fabriquions des cantonniers moins
forts que des fûts.

M^r D. Espin a défendu le
projet de rue de M^r Veyras
tout que l'organisme national
doit le droit de pratiquer, mais
actuellement ce n'est plus le
cas. Les cantons doivent
separer un organisme dans
leur pays. Il est pour en
rester à 10 sem.

M^r Eschmann a voté pour la
candidature pour il n'en a
cause de l'élévation du
niveau des études. On ne peut
rien en mettant il n'en per-
drait le monde.

M^r Laskowski a
M^r Veyras demande que
l'on modifie le Règlement et
qu'à l'avenir on exige 11 semestres
auprès des cantons que
des Professeurs.

Cette proposition est adoptée
par 11 voix contre 3.

Finances des Laboratoires
de M^r Battelli

Les laboratoires de Physiologie et
de Chimie physiologique de M^r Battelli
seront portés à 40 frs. pour les
nationaux et à 48 frs. pour les étrangers.

Privat. Docentat

M^r Mayor annonce que la
Fac. des Sciences a fait une proposition
adoptée par le Sénat et envoyée au
Gouvernement. Concernant les seuls
qui auront le droit d'arriver sans

autre un cours de Privat Docent
ce seront les licenciés en Théologie.

Pour le stage universitaire
il y aurait des conditions spéciales
pour la habilitation. Il faudrait faire
une épreuve portant sur une
question choisie entre 3 ans
24 h. de préparation.

rapport oral des principaux travaux
du candidat.
une thèse autre que la thèse de
Doctorat.

Cette question sera reprise
plus tard.

Les finances sont votées à 6/11
M^r B. de Siquera